

République française  
Département de la  
Haute-Savoie  
Arrondissement de  
Thonon- Les- Bains  
Commune de  
**CERVENS**

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18/12/2023

ID : 074-217400530-20231212-DE202312\_61-DE

S<sup>2</sup>LOW

**SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2023 à 19 H30**

**Convocation**  
du 08/12/2023

L'an deux mil vingt-trois le 12 décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : -- 13  
Quorum : ----- 07  
**Présents** : ---- 10  
Absents : ----- 3  
Pouvoirs : ----- 1  
Votants : ----- 11

**VOTE**

Pour : ----- 11  
Contre : ----- 0  
Abstentions : -- 0

**Etaients présents** : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste/ CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ LEYDIER Serge / MASSON Thibault/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

**Absents** : KELLER Sophie, Ruta NOEL

**Absents excusés** : SANDRAL Linda pouvoir à Serge LEYDIER

**Secrétaire de séance** : CALLENDRIER Michèle

**PCS**

**OBJET** : Plan Communal de Sauvegarde : lancement de la démarche

**Délibération**  
**N°2023-61**

**Délibération Certifiée exécutoire,**

Télétransmise

Le : 18/12/2023

Reçue en Préfecture

Le : 18/12/2023

Mise en ligne sur le site de la commune

Le : 18/12/2023

**Le Maire Gil THOMAS**

Le Maire présente la démarche de Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il rappelle que le plan communal de sauvegarde (PCS) a été instauré par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. Ce document opérationnel contribue à la fois à l'information préventive et à la protection des populations. Il détermine et fixe, en fonction des risques majeurs connus dans une commune donnée, l'organisation locale pour faire face à une crise et la gérer.

Le Maire précise qu'à ce jour, la commune a besoin d'être accompagnée pour l'élaboration de ce document technique, c'est pourquoi l'entreprise PCS Conseils a été sollicitée afin de proposer une offre pour l'aide et assistance à l'élaboration du PCS. Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le lancement de cette procédure et sur la proposition tarifaire d'un montant de 6 792 € TTC.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ AUTORISE le lancement de la démarche d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde,
- ⇒ VALIDE la proposition financière de l'entreprise PCS Conseils pour un montant de 6 792 € TTC,
- ⇒ AUTORISE le Maire à signer les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
**Gil THOMAS**

La secrétaire  
**Michèle CALLENDRIER**

